

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CLEDER  
19 janvier 2023**

Date de convocation : 12/01/2023

Date d'affichage : 12/01/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire.

**Présents** : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Eric LE DUFF – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOILLER – Jean-François SALAUN – Valérie QUERE – Sylviane LETTY – Delphine PRIGENT – Olivier LE BIHAN – Catherine LAURANS – Natalia DELACOURCELLE – Edwige van GAALEN – Sébastien LE LEZ – Laura MILIN – Laurent PHILIP – Régis QUERE – Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH – Gilles NOEL – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON de BIE – Dominique LE GOFF – Gwénaëlle ARGOUARCH

**à l'exception de** : Olivier LE BIHAN, Delphine PRIGENT et Marlène ILHEU

**Procurations** :

Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO

Delphine PRIGENT pour Roger GILLOU

Marlène ILHEU pour Nadine PLUCHON

Nadine PLUCHON a été élue secrétaire de séance.

**4-1 Décision modificative n°4 rattachement des charges au budget 2022 :**

Roger GUILLOU présente la dernière décision modificative de l'année, consacrée au rattachement des charges de l'exercice 2022.

**Section d'Investissement**

dépenses	recettes
Chap 23 immobilisations en cours : Cpte 2313 - 28 553,63 €	Chap 021 virement de la Section de Fonct Cpte 021 - 28 553,63 €
- 28 553,63 €	- 28 553,63 €

**Section de Fonctionnement**

dépenses	Dépenses
Chap 011 charges à caractère général : Cpte 61521 + 1 126,40 €	Chap 023 virement à la Section d'Inv Cpte 023 - 28 553,63 €

Cpte 61551	+ 298,36 €	
Cpte 6226	+ 1 980,00 €	
Cpte 6238	+ 2 013,00 €	
Cpte 6261	+ 249,66 €	
Cpte 6283	+ 624,12 €	
Cpte 6574	+ 12 794,79 €	
Chap 65 autres charges gestion courante :		
Cpte 65888	+ 6 085,50 €	
Chap 66 charges financières :		
Cpte 66111	+ 3 381,80 €	
	<b>+ 28 553,63 €</b>	<b>- 28 553,63 €</b>

### Section de Fonctionnement

dépenses	dépenses
<b>Chap 011 charges à caract gal :</b>	<b>Chap 012 charges de Personnel :</b>
Cpte 611 + 681,83 €	Cpte 64111 - 20 401,47 €
Cpte 60612 + 11 762,89 €	
Cpte 60621 + 8 790,88 €	<b>Chap 66 charges financières</b>
Cpte 60622 + 210,25 €	Cpte 66111 - 9 000,00 €
Cpte 60623 + 4 758,93 €	Cpte 661121 - 1 000,00 €
Cpte 6135 + 5 163,09 €	
Cpte 6182 + 33,60 €	<b>Chap 67 charges exceptionnelles :</b>
	Cpte 6718 - 1 000,00 €
<b>+ 31 401,47 €</b>	<b>- 31 401,47 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.



Fait à CLEDER, le 23 janvier 2023

Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN

Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication